

Magistrats titulaires de la Cour des comptes
Éléments de rémunération et frais professionnels
1er janvier au 31 décembre 2019

	Rémunération	Frais forfaitaires	Frais effectifs							Total	
	Rémunération brute (fixée par LTRCC D 1 13)	Allocations forfaitaires (abonnement annuel CFF demi-tarif)	Abonnements, communications et données (téléphone, IPAD et ordinateur portable)	Invitations (frais de représentation avec des tiers externes)	Hôtel	Frais de déplacement (train, avion, etc.)	Frais de déplacement (taxis)	Repas, collations diverses (sans tiers externes)	Parking		Sous-total des frais effectifs
Monsieur François PAYCHÈRE (<i>président</i>)	242 919	108	-	589	220	186	-	298	-	1 292	244 319
Madame Sophie FORSTER CARBONNIER	242 919	108	-	-	-	500	-	-	-	500	243 527
Madame Isabelle TERRIER	242 919	108	-	-	-	110	-	-	-	110	243 137
Total	728 757	324	-	589	220	796	-	298	-	1 902	730 983

Note : les conditions et modalités de remboursement sont décrites dans la procédure interne "frais professionnels" de la Cour des comptes.

Commentaire :

Rubrique "Frais de déplacement (train, avion, etc.)" de Madame Sophie FORSTER CARBONNIER : cette rubrique comprend principalement en 2019 les frais assumés par elle relatifs à un déplacement professionnel en train, effectué par trois magistrats et un collaborateur de la Cour des comptes.